



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2003
Français
Original: arabe

Cinquante-huitième session

Point 17 c) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, sur recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes ».
2. À sa 17e séance, le 7 novembre 2003, la Cinquième Commission était saisie d'une note du Secrétaire général (A/58/103) concernant un siège qui deviendrait vacant au Comité des commissaires aux comptes du fait de l'expiration du mandat de l'un de ses membres le 30 juin 2004.
3. La Cinquième Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/58/7) dans laquelle il indiquait que le Gouvernement français avait proposé de reconduire dans ses fonctions de membre du Comité des commissaires aux comptes, pour un mandat de six ans prenant effet le 1er juillet 2004, le Premier Président de la Cour des comptes de la République française.
4. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer comme membre du Comité des commissaires aux comptes, pour un mandat de six ans prenant effet le 1er juillet 2004, le Premier Président de la Cour des comptes de la République française.

Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de reconduire dans ses fonctions de membre du Comité des commissaires aux comptes, pour un mandat de six ans prenant effet le 1er juillet 2004, le Premier Président de la Cour des comptes de la République française.

